

## **Adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA**

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre courrier concernant la consultation citée en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte.

La forme juridique proposée par le rapport explicatif de RUAG MRO Holding SA paraît être la formule la plus avantageuse dans la mesure où elle consolide la politique de sécurité, qu'elle renforce le contrôle de la Confédération sur la stratégie d'armement et qu'elle garantit la priorité à l'équipement de l'armée suisse.

La Confédération reprend ainsi la main sur cette entreprise, assurant une gestion plus conforme à ses intérêts stratégiques. La nouvelle structure proposée garantit que RUAG MRO Holding SA doit tout d'abord se concentrer sur l'entretien et l'équipement de l'armée suisse, renforçant ainsi la sécurité nationale.

D'autre part, le statut de droit public de l'entreprise nous paraît être la forme la mieux adaptée car il offrira un cadre plus stable et transparent, réduisant les risques d'influence extérieure et assurant une meilleure adéquation avec les besoins spécifiques de la politique de sécurité de la Suisse.

Tout en vous réitérant nos remerciements pour nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
C. GRAF

*La chancelière,*  
S. DESPLAND